

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2019 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements :
60 (4,46 €) - 75 (5,50 €) - 77 (5,25 €) - 78 (5,25 €) - 91 (5,25 €) - 92 (5,50 €) - 93 (5,50 €) - 94 (5,50 €) - 95 (5,25 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication de décembre 2018.

LES MARCHÉS PUBLICS

Consultez aussi nos annonces sur
<http://avisdemarches.leparisien.fr>

Avis d'attribution



AVIS D'ATTRIBUTION
CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

EPAFRANCE

Dans le cadre de la gestion de son domaine public, l'Établissement public chargé de l'aménagement du secteur IV de Marne-la-Vallée a autorisé, par convention signée le 16 décembre 2019 pour une durée de 5 (CINQ) ans, la société L'EMPHASE à occuper temporairement une partie des parcelles cadastrées section AL n246 et AL n190 de Chessy (77700) afin d'y implanter une terrasse. Cette autorisation d'occupation du domaine public entre dans le champ d'application de l'article L. 2122-1-3, alinéas 1 et 4, du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques issu de l'ordonnance n2017-562 du 19 avril 2017 modifiant le code général de la propriété des personnes publiques, par dérogation au principe posé à l'article L. 2122-1-1 du même Code.

Plusieurs motifs ont justifié la délivrance amiable de la convention objet du présent avis :

- Seule la société L'EMPHASE, exploitante de l'enseigne L'EMPHASE, est en droit d'occuper la partie visée des parcelles cadastrées section AL n246 et AL n190 dès lors qu'elle est titulaire d'un bail commercial l'autorisant à exploiter un restaurant en face de l'emplacement de sa future terrasse située sur le domaine public

- Les caractéristiques particulières de l'emplacement, notamment géographiques, et ses conditions particulières d'occupation ou d'utilisation par ladite Société, le justifient dès lors que l'espace occupé se situe en face du restaurant.

La convention a pour objet d'autoriser l'occupation d'un terrain de 38m², ce qui permettra l'implantation d'une terrasse. Un plan précis de l'implantation de cette terrasse est annexé à la convention.

La redevance afférente à cette occupation a été fixée par le Conseil d'Administration d'EPAFRANCE du 27 juin 2019. Service auprès duquel la convention peut être obtenue ou consultée :

Établissement public chargé de l'aménagement du secteur IV de Marne-la-Vallée
Direction des affaires juridiques et foncières

5, Boulevard Pierre Carle - BP 01 - Noisel - 77448 Marne-la-Vallée Cedex 2
Tél. : 01.64.62.44.44 - Fax : 01.64.80.58.44
Tribunal chargé des procédures de recours
Tribunal administratif de Melun

43, rue du Général de Gaulle
Case postale n 8630 - 77008 Melun Cedex
Tél. : 01-60-56-66-30 - Fax : 01-60-56-66-10

Cette convention peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent avis d'attribution

Avis divers



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Préfecture

Direction de la coordination
des services de l'Etat

Bureau de la coordination

Réunie le **20 décembre 2019**, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) a émis à l'unanimité un avis favorable à la société

EURO DISNEY ASSOCIES SAS

afin d'être autorisée à créer une boutique de 173 m² de surface de vente et d'un kiosque de 62 m² de surface de vente qui porte ainsi la surface totale de vente de l'ensemble commercial à 7 099 m², situé au sein du parc Disney Land Paris à CHESSY (77700).

Par délibération n19.69 du 18 décembre 2019, le conseil municipal du Pays Créçois a approuvé à l'unanimité le schéma de cohérence territoriale du

PAYS CRÉÇOIS

Cette délibération fait l'objet d'un affichage et peut être consultée :

- Au siège de la Communauté de Communes du Pays Créçois, situé au 3 rue de la Chapelle à CRECY-LA-CHAPELLE (77580) aux jours et heures d'ouvertures.

- Dans les mairies des communes membres : Boutigny, Bouleurs, Condé-Sainte-Libiaire, Couilly-Pont-aux-Dames, Coulommiers, Coutevroult, Crécy-la-Chapelle, Esbly, la Haute-Maison, Montry, Quincy-Voisins, Saint-Fiacre, Saint-Germain-sur-Morin, Sancy-les-Meaux, Tigeaux, Vaucourtois, Villmareuil, Villiers-sur-Morin, Voulangis.

- A compter du 1er janvier 2020, au siège de la Communauté d'Agglomération de Coulommiers de Brie issue de la fusion de la Communauté de Communes du Pays Créçois et de la Communauté d'Agglomération de Coulommiers de Brie, situé à l'Hôtel de Ville de Coulommiers, 13 rue du Général de Gaulle à Coulommiers.

La délibération et le dossier approuvé sont consultables sur le site internet de la communauté de communes du Pays Créçois : www.cc-payscrecois.fr



1er avis d'enquête publique Élaboration du Plan Local d'Urbanisme de

SAINT-SAUVEUR-SUR-ECOLE

Par arrêté n2019-37 du 20 décembre 2019, le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Sauveur-sur-Ecole. A cet effet, la vice-présidente déléguée du tribunal administratif de Melun a désigné M. Jean-Pierre MARJOLET en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du 14 janvier 2020 au 13 février 2020 à 18h30 en mairie de Saint-Sauveur-sur-Ecole (siège de l'enquête publique) aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, dates et horaires suivants :

- Le mardi 14 janvier 2020 entre 9h15 et 12h en Mairie de Saint-Sauveur-sur-Ecole
- Le jeudi 23 janvier 2020 entre 16h30 et 18h30 en Mairie de Saint-Sauveur-sur-Ecole
- Le samedi 1er février 2020 entre 9h15 et 12h en Mairie de Saint-Sauveur-sur-Ecole
- Le mardi 4 février 2020 entre 9h15 et 12h en Mairie de Saint-Sauveur-sur-Ecole
- Le jeudi 13 février 2020 entre 16h30 et 18h30 en Mairie de Saint-Sauveur-sur-Ecole

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera déposé en mai-

rie de Saint-Sauveur-sur-Ecole (siège de l'enquête publique) 2 rue Creuse - 77930 SAINT-SAUVEUR-SUR-ECOLE où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au samedi de 9h15 à 12h, le mardi et le jeudi de 16h30 à 18h30). Il sera également disponible à l'adresse suivante : www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique10, sur le site internet de la commune de Saint-Sauveur-sur-Ecole <http://www.saintsauveur-sur-ecole.fr/> et sur un poste informatique au siège de la communauté d'agglomération (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30).

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur qui sera tenu à la disposition du public au siège de la mairie de Saint-Sauveur-sur-Ecole pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture

- par courrier postal avant le 13 février 2020 à 18h30 à l'attention de M. Jean-Pierre MARJOLET commissaire enquêteur au siège de l'enquête en Mairie de Saint-Sauveur-sur-Ecole 2 rue Creuse - 77930 SAINT-SAUVEUR-SUR-ECOLE

- par courriel à l'adresse suivante mairie@saintsauveursurecole.fr avant le 13 février 2020 à 18h30

- En ligne à la rubrique commentaires sur www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique10 avant le 13 février 2020 à 18h30
Ces observations, propositions et contre-propositions seront tenues dans les meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête et seront accessibles sur le site internet <http://www.saintsauveursurecole.fr/> et sur le site www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique10 pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique comprend : le dossier d'élaboration du PLU arrêté en conseil municipal, le bilan de la concertation, les pièces administratives annexes, les avis des personnes publiques associées et consultées et la dispense d'évaluation environnementale par l'autorité environnementale. Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échanges. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté d'agglomération et en mairie de Saint-Sauveur-sur-Ecole aux jours et heures habituels d'ouverture où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique. A l'issue de l'enquête publique, le dossier de plan local d'urbanisme sera soumis pour approbation au conseil municipal, éventuellement amendé pour tenir compte des résultats de l'enquête.

Constitution de société

Par acte SSP, il a été constitué une SAS dénommée :

HNEXT DIGITAL

Capital : 1000 Euros
Siège social : 22 Résidence Les Fougères E 11 77210 AVON

Objet : Conseil et services en systèmes et logiciels informatiques; Développement, édition et vente de logiciels, de sites web et d'applications web et mobile; Formation non réglementée dans les domaines précités.
Président : HUSSAIN Asad 22 Résidence Les Fougères E 11 77210 AVON
Directeur Général : HUSSAIN Qamar 22 Résidence Les Fougères E 11 77210 AVON

Durée : 99 ans.
Immatriculation au RCS MELUN
Transmission des actions : cession aux tiers soumise à agrément.
Admission aux assemblées et droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Par ASSP du 21/11/19, il a été constitué une SAS dénommée :

JW 77 CONSTRUCTION

Siège social : 7 av augustin pilardeau 77290 Mitry-mory.

Capital : 2500 Euros
Objet : entreprise générale du bâtiment : construction et rénovation tout corps d'état.
Président : M. Janusz wiertelak, 7 av augustin pilardeau 77290 Mitry-mory.
Durée : 99 ans.
Immatriculation au RCS de MEAUX.

PUBLIEZ VOS ANNONCES
JUDICIAIRES ET LEGALES DANS
LE PARISIEN
DU LUNDI AU SAMEDI

Creation de la sas :

SOMEVA

1b ch. des vernes 77100 Nanteuil les Meaux.
Capital : 100 Euros
Objet : commerce de gros de moteurs.
Pdt : Frederic Wauquiez, 1b ch. des vernes 77100 Nanteuil les Meaux.
99 ans au rcs de Meaux.

Par acte SSP en date du 23 décembre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

KARTEK

Forme : SASU
Capital : 5000 Euros
Siège Social : 5 rue de l'industrie, 77550 Limoges-Fourches
Durée : 99 ans
Objet social : Achat, vente, négoce de tout type de véhicule. L'import et l'export de tous produits non réglementés
Président : M. GULER ABDULKERIM 1, PLACE DE LATRE DE TASSIGNY 93220 GAGNY
Immatriculation au RCS de MELUN.

Par acte SSP en date du 20 décembre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

EMYS SOLUTIONS

Nom Commercial : EMYS Solutions
Forme : SASU
Capital : 6000 euros.
Siège Social : 25 boulevard de Beaubourg, 77184 Emerainville
Durée : 99 ans

Objet social : Création de solutions pour le déploiement de nouveaux réseaux de télécommunications par tous moyens. Installation, maintenance et gestion de tous moyens de télécommunications, réseaux téléphoniques et informatiques, fibre optique.
Cession d'actions et agréments : Cessions libres entre actionnaires, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants. Cessions soumises à agrément dans les autres cas.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales par lui-même ou par son mandataire.
Président : Mme BA Fatoumata, demeurant 10 cours du buisson 77186 Noisiel
Immatriculation au RCS de MEAUX.

Creation de la sarl à cap. variable :

PASS COACHING

27 av. du gal de gaulle-Bat A2, 36 res. les fougères 77210 Avon.
Cap. : 1000 Euros.
Cap. min : 1000 Euros.
Obj. : traitement de données.
Grt : Samir Akzoum, 27 av. du gal de gaulle-Bat A2, 36 res. les fougères 77210 Avon.
99 ans au rcs de melun.

Divers société

DAILY SUSHI

SARL au capital de 8 000 EUROS
Siège social : 25 AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT 77290 MITRY-MORY
RCS N : 819 057 399 de MEAUX

Suivant la délibération de L'AGE en date du 02/09/2018:

Les associés après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat, puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation au 02/09/2018.
Mention sera faite au RCS de MEAUX.

TEACHYPRO,

EURL au capital de 1€. **Siège social: 21, rue de verdun 77410 Claye-souilly, 853567766 RCS Meaux.**

Le 04/11/2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Jean-Pierre GANDOIS, 21, rue de verdun 77410 Claye-Souilly et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de Meaux.

SOCIETE D'IMPORT EXPORT FRANCE EUROPE - SIEFE

SARL au capital de 7 500 Euros
Siège social : 11 Impasse de la Garenne - 77167 POLIGNY
833 693 534 RCS MELUN

Suivant décisions extraordinaires des associés du 10/12/2019, il a été décidé d'étendre l'objet social à l'activité de logistique. L'article 2 des statuts est modifié en conséquence.
Dépôt légal : Greffe de MELUN.

LA SELARL GARNIER - GUILLOUËT Mandataires Judiciaires Associés, Conformément aux dispositions des Articles du Code de Commerce L.625-1 & R.625-3, L.631-18 & R.631-32, L.641-14 & R.641-33, applicables à la cause, les salariés dont la créance ne figure pas en tout ou partie sur le relevé des créances salariales déposé au greffe du Tribunal de Commerce de MEAUX (T.C.) peuvent saisir sous peine de forclusion le Conseil de prud'hommes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication de: **S.A.R.L. M PLUS SERVICES 14, rue de Ruze 77270 VILLEPARISIS RCS 812056760 00018. Greffe N 2017J502**

Insertions diverses

La garantie financière visée par la loi du 2 janvier 1970 dont bénéficie l'entité **SENART IMMOBILIER LES FONTAINES IMMOBILIER** 8 B avenue THIERS 77 000 MELUN immatriculée au RCS 403235054 pour ses activités de :
- **TRANSACTION IMMOBILIERE** depuis le 11 07 1995 - **GESTION IMMOBILIERE** depuis le 10 07 1996 auprès de son garant financier, **GALIAN Assurances**, Société Anonyme, RCS 423 703 032, prendra fin TROIS JOURS FRANCS après la publication du présent avis. Les créances, s'il en existe, devront être déclarées au siège de GALIAN Assurances, 89 rue la Boétie, 75008, PARIS, dans les trois mois de la présente insertion.

La garantie financière visée par la loi du 2 janvier 1970 dont bénéficie l'entité **EILEN** 32 rue SAINT AMBROISE 77 000 MELUN immatriculée au RCS 827516352 pour ses activités de :
- **TRANSACTION IMMOBILIERE** depuis le 27 02 2017
- **GESTION IMMOBILIERE** depuis le 27 02 2017
auprès de son garant financier, **GALIAN Assurances**, Société Anonyme, RCS 423 703 032, prendra fin TROIS JOURS FRANCS après la publication du présent avis. Les créances, s'il en existe, devront être déclarées au siège de GALIAN Assurances, 89 rue la Boétie, 75008, PARIS, dans les trois mois de la présente insertion.



Le Parisien

Pour acheter votre annonce
en ligne sur le Parisien

Rendez-vous sur
www.annoncesleparisien.fr

Un parcours simple, pratique et rapide
de la rédaction de votre annonce
au justificatif de parution

Plus de renseignement : 01 87 39 84 00

TEAM
MEDIA

Le Parisien

Publiez
vos marchés
publics,
vos concessions
dans Le Parisien

Habilitations
60, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95

01 87 39 84 40
pub@dematis.com